



**BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°02**

**Travaux d'aménagement et de reconstruction des boulevards du Port et de Vridi**

Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Soumissionnaires dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q34 à Q51) posées par les Soumissionnaires après la conférence préalable tenue le 23 juin 2022.

Questions/Réponses	
<b>Q34</b>	<b>Sondages in situ</b> Serait-il possible d'effectuer des sondages sur la voirie existante au droit du tracé des boulevards de Vridi, du Port et de Petit Bassam afin de réaliser les formulations de sol ciment ?
<b>R34</b>	En phase travaux, il sera possible d'effectuer ces sondages pour réaliser ces formulations. Dans cette phase d'appel d'offres, veuillez-vous référer à l'ensemble des éléments géotechniques fournis dans le Bulletin de clarification n°01 notamment au niveau des Q/R n°6, 16 et 26 et aux plans des détails fournis dans les Annexes Générales du DAO.
<b>Q35</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Serait-il possible de nous fournir une formule de révision des prix qui soit basée sur la réalité des coûts et qui s'applique à partir du 1<sup>er</sup> mois de commencement des travaux ?</li><li>- Avez-vous l'accord des concessionnaires que le dévoiement des réseaux se fera par tronçon de 800 ml (avec des raccordements provisoires) compte tenu du phasage des travaux ?</li></ul>
<b>R35</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Veuillez-vous référer aux Conditions Générales du Contrat (FIDIC Livre Rouge édition 1999) - Clause 13.8 « Ajustements en fonction des variations de coûts » qui indique la méthode de révision des prix.</li><li>- Les déplacements de réseaux se feront avec la pleine collaboration et la présence des concessionnaires de réseaux. Ils seront sensibilisés au phasage de travaux et les meilleures solutions seront déterminées avec l'Ingénieur de supervision des travaux (bureau de contrôle) qui est en cours de recrutement par MCA-Côte d'Ivoire.</li></ul>
<b>Q36</b>	Nous avons noté que les prix sont ajustables après 18 mois suivant la Date de commencement et tous les 6 mois ensuite (article 15.6 des IS et article 13.8 de l'Appendice de l'Offre financière). La pandémie de COVID-19, la situation en Ukraine et les sanctions internationales associées entraînent des hausses sans équivalent des cours du pétrole, du bitume et des autres matières premières.

<b>Questions/Réponses</b>	
	<p>L'impact de ces événements sur les cours des matières premières, les coûts du fret, les chaînes de production y compris les ruptures d'approvisionnement ne peut être raisonnablement anticipé ni surtout valorisé.</p> <p>La nature et le phasage des travaux nous laisse croire qu'une part importante des travaux seront réalisés dans les 18 premiers mois, exposant ainsi le titulaire du marché.</p> <p>Au vu des éléments exposés, pouvez-vous nous autoriser à vous présenter une offre avec des prix révisables à partir du premier mois de commencement des travaux et suivant une formule de révision basée sur la réalité des coûts ?</p>
<b>R36</b>	Prière se référer à la Q/R n° 35 concernant l'ajustement des prix.
<b>Q37</b>	Je viens par ce mail demander la présentation qui a eu lieu en ligne, suite à la visite du site, le 23 juin 2022 du projet "Travaux d'aménagement et de reconstruction des boulevards du Port et de Vridi".
<b>R37</b>	La présentation PowerPoint de la conférence préalable tenue le 23 juin 2022 peut être téléchargée à partir du Dropbox via le lien <a href="https://www.dropbox.com/scl/fi/10219fslx35195x28fn4a/QPBS289-Travaux-Vridi-Port_Conference-Pr-alable-Procurement-ATP_23.06.22-VF.pptx?dl=0&amp;rlkey=h8odf8bsw87mowesxvnt1xid1">https://www.dropbox.com/scl/fi/10219fslx35195x28fn4a/QPBS289-Travaux-Vridi-Port_Conference-Pr-alable-Procurement-ATP_23.06.22-VF.pptx?dl=0&amp;rlkey=h8odf8bsw87mowesxvnt1xid1</a>
<b>Q38</b>	<p>Plusieurs paramètres rendent cet appel d'offres exceptionnel. D'une part, la complexité du projet, l'environnement urbain dense et le trafic important dans l'emprise demande une étude détaillée afin d'en apprécier toute les répercussions. D'autre part, la haute qualité attendue de l'offre à remettre par les entreprises soumissionnaires demande un travail très important. Enfin, la période estivale modifie et impute fortement les capacités d'étude de l'entreprise rendant le délai de réponse difficile à respecter.</p> <p>L'ensemble de ces éléments nous amène donc à solliciter un report de la date de dépôt des offres de deux (2) semaines afin de fixer la date du dépôt au 12 août 2022 ;</p>
<b>R38</b>	La date de soumission des offres est reportée au <b>08 septembre 2022</b> . Prière de consulter l'Addendum n°02 joint au présent bulletin pour plus d'information.
<b>Q39</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous nous fournir le planning de libération des emprises ?</li> <li>- Un report de la date de remise des offres est-il envisageable ?</li> </ul>
<b>R39</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le planning de libération des emprises est fourni pour les premières phases des travaux seulement et est décrit dans le DAO et le DESC.</li> <li>- Se référer à la Q/R n°38.</li> </ul>

<b>Questions/Réponses</b>	
<b>Q40</b>	<p><b>Lieu de Dépôt – N° de prix : D-9.01</b></p> <p>Dépôt définitif des matériaux de la zone de remblai et des stationnements (Dans un rayon de 10 Km) : Pouvez-vous nous indiquer s'il y a des droits de décharge à provisionner ?</p>
<b>R40</b>	<p>Ce prix D-9.01 est censé inclure toutes les charges liées à la parfaite réalisation de la tâche conformément aux spécifications et au BPU.</p>
<b>Q41</b>	<p><b>MULTITUBULAIRE – N° de prix : H3-5.10</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le prix "Fourniture et pose de massif multitubulaire" le BPU indique "traversée de massif multitubulaire" pouvez-vous nous préciser la nature exacte des travaux ?</li> <li>• Pouvez-vous nous confirmer le nombre et la dimension des fourreaux à prendre en compte pour le multitubulaire ?</li> </ul>
<b>R41</b>	<p>Les informations concernant les travaux sont expliquées dans le fascicule H3 et le détail du nombre et dimension des fourreaux se trouvent à la page 81 du carnet de détails V5 du fichier nommé « CIV_MCC_ATP-FDE-EGI-PD-XX-BPVB-XX-TRA-01148 Carnet de détails V5 sous le répertoire 23_Géométrie_Nivellement » dans le dossier 01-PIECES GRAPHIQUES de la Section VIII « Annexes Générales ».</p>
<b>Q42</b>	<p><b>MULTITUBULAIRE – N° de prix : H3-5.11</b></p> <p>Chambre pour massif multitubulaire : Pouvez-vous nous donner la dimension des chambres pour le multitubulaire ?</p>
<b>R42</b>	<p>Il est à noter que le dessin des chambres multitubulaires n'est pas indiqué dans le DAO. Nous recommandons de considérer la dimension de 2,00 x 2,00 x 2,00 pour ces chambres. Prière de consulter l'Addendum n°02 joint au présent bulletin pour plus d'information.</p>
<b>Q43</b>	<p><b>ENROBAGE BETON – N° de prix : H3</b></p> <p>Le Fascicule H3 - Dévoiement des Réseaux - Boulevards du Port et de Vridi - Paragraphe 2.2.8 précise pour l'enrobage béton de canalisation : Il est spécifié que l'enrobage en béton est réputé être inclus dans les prix de fourniture et pose des canalisations et fourreaux.</p> <p>Le BPU précise aussi pour les prix H3-5.01 à H3-5.03 rémunèrent "l'enrobage éventuel en béton maigre des canalisations dont la génératrice supérieure est à une profondeur inférieure ou égale à 0,60ml ou situées dans la structure de voirie".</p> <p>Néanmoins, il existe des prix spécifiques H3-4.04 à H3-4.10 qui rémunèrent cette prestation, pouvez-vous nous confirmer dans quel prix sera rémunéré l'enrobage en béton ?</p>
<b>R43</b>	<p>Les enrobages en béton maigre sont inclus dans les prix de pose des canalisations et fourreaux tels que définis dans les spécifications techniques.</p> <p>Pour ce qui concerne les prix spécifiques H3-5.01 à H3-5.03, ils sont à considérer indépendamment des autres activités. Ces prix sont prévus rémunérer les enrobages en béton maigre pour des canalisations ou fourreaux existants.</p> <p>NB : Pour l'ensemble des prix H3-4.04 à H3-4.10 et H3-5.01 à H3-5.03, il faut considérer que « <i>la génératrice supérieure est à une profondeur inférieure ou égale à 50 cm</i> » conformément au <b>Fascicule H3</b></p>

Questions/Réponses	
<b>Q44</b>	<p><b>BATIMENTS PARKING PL - N° de prix : L-22.01</b></p> <p>Pour le prix L-22.01, Stationnement pour PL Bloc sanitaires H/F, douches H/F, salle de prière, local administratif. Pouvez-vous nous donner le détail de la prestation à réaliser ?</p>
<b>R44</b>	<p>Dans le BPU à l'article correspondant, une description du nombre de modules et quelques dimensions sont données. Les informations requises et les détails pour chiffrer la prestation seront fournis ultérieurement via un Addendum au DAO.</p>
<b>Q45</b>	<p><b>DALLE PODOTACTILE - N° de prix : SH-7.00</b></p> <p>Dalle podotactile : Pouvez-vous nous donner le détail des caractéristiques des dalles podotactiles ?</p>
<b>R45</b>	<p>Le détail des caractéristiques des dalles podotactiles se trouvent à la page 10 du carnet de détails V5 du fichier nommé « CIV_MCC_ATP-FDE-EGI-PD-XX-BPVB-XX-TRA-01148 Carnet de détails V5 sous le répertoire 23_Géométrie_Nivellement » dans le dossier 01-PIECES GRAPHIQUES de la Section VIII « Annexes Générales ».</p>
<b>Q46</b>	<p><b>SIGNALISATION VERTICALE - N° de prix : SV-7.01 / 8.01</b></p> <p>Pouvez-vous nous indiquer la différence entre Mat cylindrique MA / support de type MA ?</p>
<b>R46</b>	<p>Le Mat cylindrique MA est décrit à l'article 7.01 et est payé à l'unité et supporte les panneaux de signalisation. Se référer au document nommé « CIV_MCC_ATP-FDE-EGI-CD-XX-BPVB-XX-SGN-04190 » sous le répertoire 26_Signalisation dans le dossier 01-PIECES GRAPHIQUES de la Section VIII « Annexes Générales ».</p> <p>Le support de type MA est décrit à l'article 8.01 et supporte les panneaux de police et autres types de panneaux.</p> <p>Le MA est la résistance au vent tel qu'indiqué au fascicule SV.</p>
<b>Q47</b>	<p><b>ASSAINISSEMENT - N° de prix : F-5.00, F-6.00, F-7.00, F-8.00, F-9.00, F-10.00</b></p> <p>Le BPU précise que les prix F-5.00, F-6.00, F-7.00, F-8.00, F-9.00, F-10.00 comprennent "L'exécution des fouilles complémentaires en terrain de toute nature" ou "L'exécution des tranchées nécessaires à la pose des canalisations"</p> <p>Le prix F-3.01 rémunère également "l'exécution des fouilles, pour les ouvrages ou partie d'ouvrages d'écoulement des eaux et de drainage".</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer dans quel prix sera rémunéré l'exécution des fouilles pour les réseaux d'assainissement ?</p>
<b>R47</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les prix F-5.00, F-6.00, F-7.00, F-8.00, F-9.00 et F-10.00 sont traités au mètre linéaire (ml), donc les coûts des fouilles sont inclus dans les prix cités.</li> <li>- Le Prix F-3.01 dans le BPU il est indiqué : « <i>Ce prix rémunère, au mètre cube (m3), l'exécution des fouilles, pour les ouvrages ou partie d'ouvrages d'écoulement des eaux et de drainage, qui ne font pas l'objet d'un règlement au mètre linéaire, à l'unité ou au forfait conformément à l'article 4 du Fascicule F du CCTP</i> »</li> </ul>

<b>Questions/Réponses</b>	
<b>Q48</b>	<p><b>GEOTEXTILE - N° de prix : D-8.00</b></p> <p>Pouvez-vous nous préciser la résistance à la traction exigée pour le géotextile de renforcement ?</p>
<b>R48</b>	<p>Les géotextiles seront, en général, pour la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résistance à la traction : <b>classe 6</b></li> <li>- Résistance à la déchirure : <b>classe 6</b></li> </ul> <p>Prière de consulter l'Addendum n°02 joint au présent bulletin pour plus d'information.</p>
<b>Q49</b>	<p><b>PAIEMENT</b></p> <p>Pouvez-vous nous préciser qui sera le payeur, est-ce le MCC en direct ou bien le Ministère en charge des travaux ? Pouvez-vous nous préciser également où sera effectué le paiement en USD, localement ou dans le pays d'origine de notre société (la France) ?</p>
<b>R49</b>	<p>Les paiements seront effectués par le trésor américain à travers l'Agent Fiscal recruté par MCA-Côte d'Ivoire.</p> <p>Conformément à la clause IS 16.1 du DAO, les monnaies du paiement sont : <b>US Dollars et/ou Franc CFA.</b></p> <p>Pour le paiement en USD, il n'y a pas de restriction sur le lieu de paiement. Cependant, le paiement en FCFA se fait uniquement dans la zone UEMOA.</p>
<b>Q50</b>	<p><b>BCR - N° de prix : G-7.01</b></p> <p>Concernant les caractéristiques du BCR, nous pensons qu'il y a une contradiction technique dans le CCTP entre la Rtb et la Rc. Maintenez-vous les valeurs de Rtb prioritaires ou bien celles de Rc, qui semblent être non usuelles lorsqu'on les intègre ensemble ?</p> <p>Nous souhaitons donc savoir quelle option doit être considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une Rtb7 &gt; 1,8 MPa, avec Rtb28 &gt; 2,1 MPa, qui implique une Rc28 d'environ 20-25 MPa et une Rc7 d'environ 14-18 MPa.</li> <li>- ou une Rc28 &gt; 45 MPa, qui implique Rc7 environ 32-25 MPa et une Rtb7 d'environ 3,5-4 MPa</li> </ul>
<b>R50</b>	<p>La réponse à cette question sera fournie ultérieurement par MCA-Côte d'Ivoire avec l'appui du Bureau d'Etudes.</p>
<b>Q51</b>	<p><b>CONTRAT</b></p> <p>En page 199 du marché, il est indiqué : "Les conditions générales du contrat l'emportent sur les conditions générales du contrat"</p> <p>Pouvez-vous nous préciser quelle pièce est prioritaire ?</p>
<b>R51</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ANNEXE B : APPENDICE DE L'OFFRE FINANCIÈRE est reformulée comme suit :</li> </ul> <p><i>« Les Conditions Particulières du Contrat ci-après, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, viennent compléter les Conditions Générales du Contrat. En cas de contradiction, les dispositions des présentes <b>Conditions Particulières du Contrat</b>, y compris l'Annexe A et l'Annexe B, l'emportent sur celles des Conditions Générales du Contrat. »</i></p>

### Questions/Réponses

- La hiérarchie des pièces contractuelles est donnée dans Les Conditions Générales du Contrat (FIDIC Livre Rouge édition 1999) Paragraphe 1 Dispositions Générales en son article 1.5 Hiérarchie des Documents.